

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **THIVARS**

NOTE DE PRESENTATION

Deux bras de l'EURE dont l'un s'appelle la rivière BERTHELOT, traversent selon un axe Sud-Ouest - Nord-Est, le territoire de la commune de THIVARS.

Le parcours long de 4,4 km environ se situe en aval de FONTENAY et NOGENT SUR EURE, en amont de VER LES CHARTRES, et sur 1km de distance en vis-à-vis de MIGNIERES. L'aval de THIVARS est distant de 146 km de la confluence de l'EURE avec la SEINE.

Dans ce secteur amont du bassin de la rivière ne reçoit pas d'affluent.

La vallée dans THIVARS est caractérisée par la présence de cinq moulins, la Route Nationale 10 en remblai, et la présence de deux plans d'eau dont les berges sont en partie exhausées. Les bois et les prairies occupent la majeure partie de la vallée.

I) DESCRIPTION DE LA RIVIERE ET DE SON COMPORTEMENT HYDROLOGIQUE.

D'amont en aval, on note sur le cours de LA BERTHELOT, le Moulin de Bluet, le Moulin de Chalon, le Pont de la RN 10 et le bras rive gauche (avec le pont du CD 114 et celui de la RN 10), le bras de liaison EURE - BERTHELOT en aval immédiat de la RN 10, la confluence du bras gauche, la confluence de l'EURE en aval extrême de la commune.

Sur le cours de l'EURE, on note le Moulin de THIVARS en amont immédiat de la RN 10, le pont de la RN, le bras de liaison EURE - BERTHELOT, les ouvrages du moulin de Nouvez, le moulin de Monthory et la confluence de l'EURE et de LA BERTHELOT.

La superficie totale du bassin versant à l'aval de THIVARS est de 562 km². Les stations d'observations hydrologiques les plus proches se situent à HARAUMONT à l'amont et LOCHE en aval. Le régime hydraulique est caractéristique de celui d'une rivière de plaine à faible pente avec de faibles débits d'étiage (inférieure à 600 litres par seconde) et des débits de crues importants (entre 18 et 50 m³ par seconde).

II) DEFINITION DU CHAMP D'INONDATION.

Les débordements, lors de la crue d'Avril 1986, affectent presque toute la vallée à l'exception d'un secteur distant de 500 mètres de part et d'autre de la RN 10, principalement compris entre LA BERTHELOT et l'EURE. La rive gauche de LA BERTHELOT à la hauteur du moulin de Chalon n'est que partiellement inondée.

La crue de fréquence décennale, type 1978, provoque l'inondation de toute la vallée sur la commune. Seuls trois "îlots" échappent au débordement :

- environ 1/2 ha entre l'EURE et l'étang en aval immédiat du Moulin de Vaucelles ;
- l'amont et l'aval immédiat de la RN 10 principalement entre les ponts de l'EURE et LA BERTHELOT ;
- le terrain de football au lieu-dit les communes de Nouvez.

III) DETERMINATION DE LA LIGNE D'EAU EN CRUE CENTENNALE.

Les niveaux supposés des plus hautes eaux en crue centennale sont obtenus par extrapolation des niveaux observés lors des crues de février 1978 et janvier 1966 en tenant compte des particularités du lit majeur de la rivière et notamment de la surélévation du lit de l'EURE par rapport à la vallée et de la présence du barrage que constitue la Route Nationale 10. Les niveaux théoriques des plus hautes eaux en crue centennale varient de la cote 138,30 m à la cote 133,50 m NGF. Cette ligne d'eau établie au droit de l'EURE est légèrement supérieure à celle intéressant le secteur de LA BERTHELOT.

IV) CONCLUSION : Le risque naturel doit être pris en considération.

A partir des lignes d'eaux le périmètre de la crue centennale a été reporté sur carte. (voir document graphiques). Nous avons ensuite tracé les profils en travers à intervalle régulier le long du cours de la rivière après vérification de certains points sur le terrain. Le résultat de nos calculs permet donc d'estimer la cote de plancher ou la cote de référence égale à la cote calculée pour la crue centennale + 0,20 m.

L'ensemble de ces cotes calculées sera rassemblé dans un tableau et constituera les conditions spéciales à respecter pour les constructions futures. Des prescriptions seront également formulées pour les cas de maison avec sous sol lors de la délivrance du permis de construire.